



# La libre administration des collectivités territoriales au Bénin et au Niger

jeudi 12 juillet 2018

**Cossoba Nanako**  
**30 septembre 2016**

La décentralisation territoriale a été perçue comme un rempart contre les excès du pouvoir central et son incapacité à produire le développement local. L'existence de plusieurs échelons administratifs produit un effet de démultiplication de l'action publique au triple plan juridique, politique et administratif. En tout état de cause, la possibilité de se représenter l'intérêt général en dehors du seul État central se trouve désormais ouverte. La collectivité locale, en tant qu'administration distincte de celle de l'État, qui exerce sur son territoire d'établissement certaines compétences propres, constitue une alternative. Mais il en faudra davantage pour tendre vers l'équilibre territorial des pouvoirs recherché. Il est nécessaire d'élever l'autonomie de la collectivité territoriale au rang de norme suprême.